

Contribution à l'histoire du Groupe suisse de criminologie (1972-2023)

Nicolas Queloz*

Table des matières

Résumé.....	1
Zusammenfassung	2
1. Introduction	2
2. Création du Groupe suisse de travail de criminologie	3
3. Décennie 1 : 1974-1983 – Fortes motivation et efficacité.....	7
4. Décennie 2 : 1984-1993 – L'émancipation du GSC.....	11
5. Décennie 3 : 1994-2003 – Un bon rythme de croisière	14
6. Décennie 4 : 2004-2013 – Beaucoup de changements et de drames criminels	18
7. Décennie 5 : 2014-2023 – Une première Présidente et une nouvelle revue	20
8. Proposition de bilan... à actualiser tous les dix ans	24

Résumé

Cette contribution vise à retracer l'histoire et l'évolution du Groupe suisse (de travail) de criminologie depuis son premier souffle (fin 1972) jusqu'à aujourd'hui. Nous avons donc recherché les traces de cette association, principalement au travers de ses archives, en les complétant par le recours à la mémoire de quelques personnes qui ont activement contribué à son développement et en situant ces traces, à chaque décennie, dans le contexte d'événements historiques qui ont marqué aussi bien la société que la discipline de la criminologie au sein desquelles le GSC a évolué.

* Dr. h. c., Professeur émérite de droit pénal et de criminologie, Faculté de droit – Université de Fribourg (Suisse). Président du Groupe suisse de criminologie de mars 2003 à mars 2007.

Zusammenfassung

Ziel dieses Beitrags ist es, die Geschichte und Entwicklung der Schweizerischen Arbeitsgruppe für Kriminologie von ihrem ersten Anlauf (Ende 1972) an bis heute nachzuzeichnen. Wir suchten daher nach den Spuren dieses Vereins, hauptsächlich in seinen Archiven, und ergänzten sie durch die Aufzeichnung der Erinnerungen einiger Menschen, die aktiv zu seiner Entwicklung beitrugen. Wir stellten diese Spuren in jedem Jahrzehnt in den Kontext historischer Ereignisse, welche die Gesellschaft ebenso prägten wie die Disziplin der Kriminologie, in der sich die SAK entwickelt hat.

1. Introduction

L'année 2024 marque le 50^e anniversaire du Groupe Suisse de Criminologie (GSC). Et pourtant, le GSC a été officiellement fondé le 7 décembre 1972 et l'Assemblée générale constitutive de l'association a eu lieu le 26 août 1978...

Alors pourquoi retenir **1974** comme année d'avènement du GSC ?

Ce sont là les éléments de départ surprenants de l'histoire du GSC. Pour reconstituer les étapes essentielles de son évolution, nous nous sommes basés essentiellement sur les archives de l'association (procès-verbaux des séances de comité et des assemblées générales annuelles, liste des membres fondateurs et du comité), ainsi que sur des entretiens avec quelques personnalités qui ont bien connu le développement du GSC et qui nous ont permis ainsi de faire vivre les archives par une histoire vécue « **du dedans** »¹. Pour une mise en contexte, nous avons également rappelé quelques événements historiques « **du dehors** » qui ont marqué la société² ainsi que la criminologie dans lesquelles le GSC a évolué.

Fondée prioritairement sur les archives du GSC, notre contribution est ainsi **chronologique** et rapporte par décennie les événements majeurs qui ont marqué **l'histoire de l'association**, comme sujet principal de notre contribution³.

1 Un grand merci à Renie Maag, Christian-Nils Robert et Willi Weller qui m'ont apporté de précieuses informations tirées de leurs expériences vécues du développement du GSC.

2 Un grand merci également à Alix Heiniger, historienne, avec laquelle nous nous sommes entretenus, elle qui a été membre de la Commission indépendante d'experts (CIE) mandatée par le Conseil fédéral pour faire la lumière sur la triste pratique des internements administratifs ordonnés en Suisse jusqu'en 1981.

3 D'autres contributions à cet ouvrage anniversaire traitent de l'évolution des publications du GSC, de son intérêt pour l'enseignement de la criminologie ou pour la politique criminelle en Suisse.

2. Création du Groupe suisse de travail de criminologie

Par la création du Groupe suisse de travail de criminologie et la publication de livres, « nous espérons [...] que la criminologie deviendra aussi dans nos universités un champ d'études interdisciplinaires »⁴.

En 1925, la *Société suisse de psychiatrie* avait créé un *Comité national suisse pour la santé mentale*. Comme membre de ce Comité national, Walter T. Haesler, Dr. phil., psychologue⁵, alors chef du service psychothérapeutique de l'établissement pénitentiaire de Saxerriet (canton de St-Gall), a proposé en automne 1972 de fonder un *Groupe de travail de criminologie* afin de pouvoir développer notamment des compétences en matière de « *prophylaxie* » de la criminalité. Notons que quelques années plus tôt, Walter T. Haesler avait déjà fondé le Syndicat suisse des détenus (*Schweizerische Gefangenengewerkschaft*), association qui œuvrait à la protection et à « *l'hygiène* » des prisonniers.

Il faut relever que le Groupe suisse de travail de criminologie a ainsi pris sa source dans un cadre de réflexions psychiatriques, de santé mentale et de médecine hygiéniste et préventive. Et cela explique son intitulé – aujourd'hui assez surprenant – de « *Groupe de travail* », certes dédié à la criminologie, mais qui n'est pas né comme société scientifique puisqu'il n'était qu'un des nombreux sous-groupes de la *Société suisse de psychiatrie*. En 1972-1973, pour la Présidente du *Comité national suisse pour la santé mentale*, le Groupe de travail de criminologie (GTC) devait représenter les préoccupations « *psycho-hygiéniques* » dans le domaine de la criminologie, en particulier dans l'exécution des peines, et défendre ces questions auprès des autorités et de l'opinion publique⁶.

En 1973, sans moyen financier, mais avec beaucoup d'énergie, Walter T. Haesler a pris ce mandat très à cœur. Il est parvenu à fonder un **Comité** du Groupe de travail de criminologie (GTC), constitué de 17 personnalités d'horizons divers (quinze de Suisse alémanique, deux de Suisse romande, avec seulement quatre femmes⁷) : sept juristes, cinq psychiatres et psychologues, trois personnes du milieu pénitentiaire, une de la police et une du monde académique. Le Dr. Walter T. Haesler foisonnait d'idées, mais n'était pas un très bon organisateur :

4 Walter T. Haesler, Introduction au Congrès d'octobre 1974, Nouvelles perspectives en criminologie, Zurich 1975, VI.

5 Walter T. Haesler (1926-2020) a obtenu en 1954 un doctorat en psychologie de l'Université de Neuchâtel avec une thèse sur l'aide aux enfants de la grand-route. Il a présidé le GSC de 1973 à mars 1986.

6 Dr. med. Maria Pfister-Ammende, Présidente du Comité national suisse pour la santé mentale, Vorstellungsbericht, 1975.

7 Il faut rappeler que ce n'est qu'en février 1971 que les femmes suisses ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité au niveau fédéral.

pour la fonction de parfait actuaire-gestionnaire-trésorier, il a trouvé en Wilhelm P. Weller la personne qu'il fallait dans ce nouveau comité⁸.

Il faut relever que dans ce Comité fondateur du Groupe de travail de criminologie, deux personnes sont mentionnées dans le Rapport final de la Commission indépendante d'experts concernant la pratique des internements administratifs ordonnés en Suisse entre 1930 et 1981 à l'égard de mineurs et d'adultes marginalisés. Il s'agit d'une part de Bernhard Conrad, dont les abus de pouvoir comme Directeur d'un établissement de placement de jeunes adultes en vue de leur éducation au travail sont rapportés ainsi : « *Strafpraktiken, die durch kein Reglement legitimiert waren und einen schwerwiegenden Machtmissbrauch darstellen, lassen sich allerdings – etwa anhand des Regimes von Direktor Conrad in Uitikon – bis in die 1970er-Jahre belegen* »⁹. Le Rapport fait état d'autre part de Benedikt Fontana, relevant qu'il avait ordonné, comme médecin psychiatre de la prison pour femmes de Hindelbank, la prescription d'antipsychotiques, d'amphétamines et d'antidépresseurs et fut soupçonné, de ce fait, avant d'en être officiellement blanchi, de la mort d'une internée jordanienne, Rasmieh Hussein, en septembre 1976¹⁰.

Tableau 1 : 1973 : Comité fondateur (auto-institué) du Groupe de travail de criminologie

Mme A. AMMON, psychologue, Office des mineurs, Soleure	Mme M. ERNI, Prof. Dr., Paulus Académie, Zurich
Mme M. BOEHLEN, Dr. iur, juriste et chargée de cours, Berne	B. FONTANA, Dr. med., Clinique psychiatrique de Münsingen et médecin psychiatre de Hindelbank (BE)
H. BRÜGGER, pasteur, Etablissement de détention, Regensdorf (ZH)	W. T. HAESLER, Dr. phil. en psychologie, Zurich
B. CONRAD, Directeur de l'Etablissement d'éducation au travail, Uitikon (ZH)	M. HESS, Dr. iur., Zurich
	H. KUNZ, Procureur des mineurs, Soleure

- 8 « *Nach und nach entwickelte sich ein engerer Kontakt zu Walter Haesler, wobei ich feststellen musste, dass er als Psychologe ein wenig «über den Wolken» schwebte und über keinerlei organisatorisches Talent verfügte. Bei aller Bescheidenheit: Im Gegensatz zu mir, der letzteres bereits in jungen Jahren bei den Pfadfindern und später im Militär als Milizoffizier erlernt hatte. So war mir klar, dass das Vorhaben von Walter Haesler Strukturen, Mitglieder und Finanzen brauchte...* » Entretien avec Willi Weller du 6.12.2023.
- 9 Commission indépendante d'experts (CIE) Internements administratifs, Un quotidien sous contrainte, volume 8, 2019, 456 ss. Dès 1975 (et jusqu'en 1987), Bernhard Conrad a été nommé Directeur de l'Etablissement de détention de Pöschwies à Regensdorf (ZH), la plus grande prison pour adultes de Suisse...
- 10 Cette femme de 48 ans, qui devait être expulsée, souffrait d'asthme chronique ainsi que de crises d'angoisse. Contacté par téléphone par une diaconesse, le Dr. Fontana recommanda, sans avoir vu Rasmieh Hussein, de lui administrer un fort cocktail de médicaments sédatifs qui, en raison de son asthme chronique, entraîna des complications et la mort par suffocation. Commission indépendante d'experts (CIE) Internements administratifs, *op. cit.* n. 9, 475 ss.

F. MOGGI, Inspecteur cantonal des prisons,
Berne

J. PFISTER, Police cantonale, Zurich

M. PREISWERK, Dr. iur., Procureur des mineurs,
Aarau

Mme M. Veillard-Cybulska, Dr. iur., Lausanne

H. Veillard-Cybulski, Dr. iur., Lausanne

R. VOSSEN, Dr. med., Directeur de la clinique
psychiatrique, Zurich

W. WELLER, Lic. iur., Zurich

W. ZÜBLIN, Prof. Dr. med., Directeur du service
de psychiatrie de l'enfance et de la jeunesse,
Berne

Pour élargir l'assise et l'influence du GTC ainsi que pour trouver des fonds, Walter T. Haesler a œuvré à créer un **Comité de patronage** composé de 26 représentants (dix-neuf Alémaniques, sept Romands, tous des hommes) issus de l'Eglise (trois évêques et un président de l'Alliance des Eglises évangéliques de Suisse), de l'Etat (trois conseillers fédéraux, un conseiller national, sept conseillers d'Etat, le maire de Zurich et le procureur général du canton de Vaud) et de la science (neuf membres du monde académique).

Tableau 2 : 1973 : Comité de patronage «Eglise-Etat-Science» du Groupe de travail de criminologie

Mgr N. ADAM, Evêque de Sion

Mgr J. HASLER, Evêque de St-Gall

Mgr J. VONDERACH, Evêque de Coire

W. SIGRIST-STAMPFLI, Président de l'Alliance
des églises évangéliques de Suisse, Berne

E. BRUGGER, Président de la Confédération,
Berne

K. FURGLER, Conseiller fédéral, Berne

F. WAHLEN, ancien Conseiller fédéral, Berne

T. GUT, Conseiller national, Zurich

A. BACHMANN, Conseiller d'Etat, Département
de justice, Zurich

R. BAUDER, Conseiller d'Etat, Département de
police, Berne

K. JENNY, Conseiller d'Etat, Département de
justice, Bâle

L. LANG, Conseiller d'Etat, Département de
police, Argovie

A. MUHEIM, Conseiller d'Etat, Département de
justice, Lucerne

F. SCHLEGGER, Conseiller d'Etat, Département
de justice, St-Gall

J. SCHUTZ, Conseiller d'Etat, Département de
justice, Grisons

S. WIDMER, Maire de la ville de Zurich

W. HEIM, Procureur général, Vaud

Prof. J. BERNHEIM, Directeur de l'Institut de
médecine légale, Université de Genève

M. BOEGLIN, Institut de pédagogie curative,
Université de Fribourg

Prof. P. H. BOLLE, Droit pénal, Université de
Neuchâtel

Prof. R. DROZ, Président de la Société suisse
de psychologie, Université de Lausanne

Prof. H. FISCHER, Psychologie, ETH Zurich

Prof. P. HEINTZ, Directeur de l'Institut de socio-
logie, Université de Zurich

Prof. H. KIND, Directeur de la polyclinique psy-
chiatrique, Université de Zurich

Prof. E. MONTALTA, Directeur de l'Institut de
pédagogie curative, Université de Fribourg

Prof. H. TUGGENER, Institut de pédagogie
sociale, Université de Zurich

Il faut rappeler que les années 1970 ont fortement marqué l'évolution de la criminologie comme discipline scientifique : d'une part, avec l'essor de la perspective interactionniste¹¹, qui a élargi la perspective criminologique en y insérant l'approche du contrôle social de la délinquance et des réactions sociales diverses aux auteurs et comportements délinquants ; et d'autre part, avec l'avènement de la victimologie¹² et de l'analyse des conséquences de la criminalité.

Comme base de départ de ses activités, le Groupe de travail de criminologie a intégré ces **définitions** proposées par Walter T. Haesler¹³ :

- au sens strict, la criminologie «se concentre sur l'étude empirique du crime et de la personnalité criminelle» ;
- au sens large, la criminologie «intègre les connaissances scientifiques relatives aux transformations du concept de crime et de son traitement, au contrôle du comportement déviant et aux activités de la police et des instances judiciaires».
- «La criminalité est un facteur de trouble et de régression de l'ordre public et de la sécurité individuelle. Elle est aussi un facteur négatif pour l'économie, en raison des pertes qu'elle représente pour les individus et pour l'Etat, ainsi que des coûts générés par les organes chargés de sa répression».

Dans les définitions ci-dessus données par Walter T. Haesler, on constate d'une part que la perspective de la victimologie fait défaut et, d'autre part, que la perception de la criminalité est essentiellement défensive et conservatrice¹⁴. Cette position est étonnante – et même détonante – puisqu'elle apparaît en porte-à-faux (voire en réaction ?) par rapport aux approches critiques des années 1970 qui voulaient sortir la criminologie du « correctionnalisme » et de l'étude du crime d'un point de vue essentiellement pénitentiaire¹⁵.

Au cours de l'année 1973, le Comité du Groupe de travail de criminologie a choisi de centrer ses efforts sur deux objectifs : d'une part, la délinquance des jeunes et sa prévention, avec l'intention de mener un projet pilote dans les écoles zurichoises, intention qui s'est heurtée à l'opposition des enseignants et

11 Notamment : Edwin M. Schur, *Labeling Deviant Behavior*, 1971.

12 Ezzat A. Fattah, *La victime est-elle coupable ?*, 1971.

13 Walter T. Haesler, *Was ist Kriminologie ?*, *Schweizerische Zeitschrift für öffentliche Fürsorge* 1974 39 ss (passages traduits de l'allemand par Nicolas Queloz).

14 Le psychologue Walter T. Haesler n'avait probablement pas lu, ou certainement pas intégré la perspective de Karl Marx relative aux «*bénéfices secondaires du crime*» évoquée dans ses *Théories de la plus-value* écrites entre 1861 et 1863, puis publiées dans le volume IV du *Capital* : «Non seulement le crime est normal, mais il est facile de prouver qu'il a bien des utilités [...] Le criminel interrompt la monotonie et la sécurité de la vie bourgeoise...». Karl Marx, *Bénéfices secondaires du crime*, in : *Déviance et criminalité*, textes réunis par Denis Szabo avec la collaboration d'André Normandeau, 1970, 84 ss.

15 Notamment : Philippe Robert, *La sociologie entre une criminologie de passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale*, *L'Année sociologique* (24)/1973 441 ss.

qui a par conséquent été réorientée vers l'organisation d'un congrès national en 1974 sur le thème « Délinquance juvénile et école ». D'autre part, avec la volonté de créer en Suisse une image de la criminologie, de la faire connaître du public et de présenter des travaux criminologiques menés dans d'autres pays : cela a mené le Comité du GTC à organiser, pour l'année 1974 également, un congrès international consacré aux « Nouvelles perspectives en criminologie ».

3. Décennie 1 : 1974-1983 – Fortes motivation et efficacité

«An der 1. Sitzung unserer Gruppe [...] wurden einige Themen von den Teilnehmern genannt, die angegangen werden sollten: Sozialtherapeutische Anstalt, Beobachtungsstation für kriminelle Jugendliche, vermehrte Elternschulung, Statistik der Jugendkriminalität, vermehrte Universitätskurse...»¹⁶.

C'est le 18 février 1974, au buffet de la gare de Zurich, qu'eut lieu la **première séance du Comité** du Groupe de travail de criminologie.

Ce Comité a été aussi actif qu'efficace puisque, en juin 1974, le GTC a tenu à Olten le **premier congrès national** sur le thème « Délinquance juvénile et école », qui était destiné aux Directeurs des établissements de formation des enseignants. Puis, en août 1974, a eu lieu à Rüslikon (à l'Institut Gottlieb Duttweiler) le **premier congrès international** consacré aux « Nouvelles perspectives en criminologie », qui remporta un grand succès et permit de faire connaître rapidement le GTC au sein des cercles spécialisés suisses et européens. Comme le dit l'adage selon lequel nul n'est prophète en son propre pays, l'écho de ce congrès fut d'ailleurs sensiblement plus grand à l'étranger qu'en Suisse. Et c'est encore en 1974, que le Comité a décidé de lancer la publication du ***Kriminologisches Bulletin de criminologie***, dont le premier numéro a paru en juin 1975.

Tous ces événements importants expliquent pourquoi l'année **1974** constitue la marque fondatrice des activités d'échanges et de publication du GTC et qu'elle est considérée comme l'année de référence et d'anniversaire de notre association.

Les années 1974-1975 ont par ailleurs été l'expression de remises en cause critiques, voire radicales, des fondements et des méthodes de la criminologie¹⁷.

16 Procès-verbal de la 1^{re} séance du Comité (auto-constitué) du GTC du 18.2.1974.

17 Notamment par ces publications : Arbeitskreis Junger Kriminologen, *Kritische Kriminologie*, 1974 ; Ian Taylor/Paul Walton/Jock Young, *Critical criminology*, 1974 ; Robert Martinson, *What works? Question and answer about prison reform*, *The Public Interest*, 1974 ; et l'analyse historique de Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, 1975.

En 1975, le Comité du GTC s'est demandé s'il ne fallait pas couper le cordon ombilical avec le Comité national suisse pour la santé mentale et fonder une Société suisse de criminologie, mais il a estimé finalement que ces réflexions étaient encore trop précoces. A une échelle plus large, le GTC est devenu membre de la *Société internationale de criminologie*.

En dépit des perspectives critiques qui ont ébranlé le champ de la criminologie, le Comité est resté très pragmatique et réfléchi aux divers thèmes qui pouvaient faire l'objet des congrès annuels du GTC, comme :

- les travaux de révision de la partie générale du CPS et notamment du droit des sanctions ;
 - la « psycho-hygiène » des employés des établissements de détention ;
 - les aspects criminologiques du travail de la police ;
 - les délinquants récidivistes.
- Le procureur tessinois Dick Marty, devenu membre du Comité, était d'avis qu'il fallait élargir la perspective des discussions à des problématiques nouvelles comme la criminalité contre l'environnement, la délinquance routière ou la criminalité économique.

En juin 1976, le Comité a tenu une séance consacrée spécifiquement à la clarification des **buts** et de la ligne d'action du GTC, dont la constitution en association n'avait pas encore été réalisée. Parmi ces buts, il fut notamment mentionné que le GTC ne pouvait pas mener lui-même des projets de recherche, par manque de moyens financiers et de ressources humaines, mais qu'il devait surtout viser à un travail de coordination et de communication des études et interventions menées dans le domaine de la criminologie, comme canal ou carrefour d'informations. C'était bien le but du *Bulletin de criminologie* et celui que devaient dorénavant viser les congrès annuels. Le Comité a encore souligné que la dimension interdisciplinaire de la criminologie et les liens avec la pratique, en particulier dans l'exécution des sanctions pénales, devaient être relevés et valorisés par les activités du GTC.

Entre 1974 et 1977, le GTC avait déjà organisé cinq congrès et publié quatre actes de congrès ainsi que cinq numéros du *Bulletin de criminologie*. Et tout cela sans cotisations régulières de membres, mais avec le soutien financier ponctuel de sponsors privés (Coop, Migros, Globus) et de divers cantons alémaniques.

Les bases étaient ainsi solides pour que le GTC se constitue officiellement en **association**. Au premier semestre de **1978**, les statuts du GTC ont été préparés et discutés au sein du Comité. Une demande de soutien financier a été adressée à tous les cantons suisses. Et c'est le 26 août 1978, au buffet de la gare de Zurich, qu'a eu lieu **l'Assemblée constitutive du Groupe suisse de travail de criminologie**, avec l'élection du **Comité** suivant :

- Dr. phil. Walter T. Haesler, Président ;
- Mme Marie Boehlen, Vice-présidente ;
- Mme Alice Ammon ;
- Prof. Dr. Christian-Nils Robert, Université de Genève ;
- Dr. med. Rainer Vossen, Université de Zurich ;
- Dr. iur. Dick Marty, Procureur général du canton du Tessin ;
- Dr. iur. Wilhelm Weller.

On constate que ce premier Comité élu est plus restreint (7 membres) que le Comité fondateur auto-constitué en 1973 (17 membres) et qu'on n'y trouve plus de personnes du milieu pénitentiaire clairement liées à la pratique des internements administratifs¹⁸.

Les **statuts** du GTC ont été adoptés par l'Assemblée constitutive, précisant que le but de l'association (ancien article 2) était de « promouvoir la criminologie en Suisse, en particulier par l'organisation de séminaires et par la publication d'une revue. L'association vise à être un forum de communication entre la science et la pratique et son attention est spécialement vouée à la prophylaxie de la criminalité et à l'exécution des peines et des mesures ».

Le GTC n'a pourtant pas pris l'appellation de « Société suisse de criminologie », non pas tellement par modestie, mais surtout parce qu'une telle société avait déjà vu le jour en Suisse en 1953, dont les professeurs Jean Graven (Université de Genève) et Erwin Frey (Université de Zurich) étaient des membres fondateurs¹⁹. Mais, en 1978, les activités de cette Société étaient toutefois au point mort²⁰.

Le Prof. Christian-Nils Robert (Université de Genève) a accepté avec Jean-Daniel André d'assumer la rédaction en chef du *Bulletin de criminologie*. Christian-Nils Robert nous a déclaré que c'était pour lui comme une évidence de contribuer aux travaux du GTC et à la publication du Bulletin, en parallèle de son activité de Directeur scientifique de la revue *Déviance et Société*, créée en 1977.

¹⁸ Voir Chapitre 2 ci-dessus et les n. 8 ss.

¹⁹ En 1949, avait été créée une *Commission suisse d'études criminologiques et de prophylaxie criminelle*. En juin 1953, cette Commission décida de se transformer en *Société suisse de criminologie*, afin de coordonner l'enseignement et la recherche en criminologie en Suisse et, sur le plan international, de collaborer aux congrès de la Société internationale de criminologie ainsi que de la Société internationale de défense sociale.

²⁰ En 1979, le Prof. Marc-Henri Thélin, Directeur de l'Institut de médecine légale de l'Université de Lausanne et qui a donné le premier cours de criminologie à Lausanne de 1954 à 1979, a tenté de relancer les activités de la Société suisse de criminologie (sans suite).

Un sous-groupe de travail a été constitué sous la direction du Président Walter T. Haesler pour se consacrer aux questions de « prophylaxie » et de « psycho-hygiène » de la criminalité, en particulier pour la petite enfance²¹.

En mars 1979, eut lieu la **première Assemblée générale ordinaire** du GTC, au cours de laquelle 20 personnes ont été acceptées comme nouveaux membres de l'Association, parmi lesquelles figuraient notamment les Prof. Franz Riklin de l'Université de Fribourg, Martin Killias de l'Université de Zurich et le Dr. Jörg Schuh²². Dans son rapport d'activités, le Président Walter T. Haesler releva que l'Université de Lausanne avait créé une demi-chaire de criminologie, confiée au Prof. Armand Mergen de l'Université de Mayence²³.

En 1980, au sein du Comité, le Procureur tessinois Dick Marty a proposé qu'un prochain congrès du GTC ait lieu sur le thème de la criminalité contre l'environnement, mais selon la majorité des membres du Comité, un tel sujet aurait eu peu de chance de succès et conduit à un échec financier...

Lors de la 2^e Assemblée générale ordinaire de mars 1980²⁴, le Président Walter T. Haesler a lancé un appel en faveur d'une « *Romanisierung der SAK* », autrement dit d'une « romandisation » de l'Association et de l'apport d'un plus grand nombre de membres francophones, mais il a averti que des coûts de traduction simultanée allemand-français lors des congrès annuels seraient très élevés, voire pour l'heure disproportionnés.

En 1981, le Prof. Franz Riklin (Université de Fribourg) a repris la rédaction en chef du *Bulletin de criminologie*, en collaboration avec le Dr. Jörg Schuh élu membre du Comité du GTC lors de l'Assemblée générale. En 1982, c'est le Prof. Martin Killias qui a été élu au Comité.

Dans le champ de la criminologie, l'année 1982 a marqué l'avènement de la perspective de la prévention situationnelle²⁵.

21 Sur un plan plus global et à la suite d'un congrès scientifique passé en Suisse, le professeur américain Marshall B. Clinard a publié en 1978 l'ouvrage *Cities with little crime. The case of Switzerland*, dans lequel il a relevé qu'en comparaison internationale le taux de « *conventional crime* » (délinquance classique) était plus bas en Suisse que dans les pays industrialisés, mais qu'en revanche le « *white-collar crime* » y était plus élevé.

22 En 1970, Jörg Schuh avait soutenu avec succès une thèse de doctorat en criminologie à l'Université de Montréal : Les aspects victimologiques dans les délits d'extorsion et de chantage.

23 En 1979, paraît l'ouvrage pionnier de Marie-Andrée Bertrand, *La femme et le crime*, qui ouvre les questions critiques sur la représentation des femmes dans la criminalité et parmi les membres des autorités judiciaires.

24 En 1980, le Prof. Günther Kaiser (Université de Freiburg-im-Breisgau, devenu membre du Comité du GTC en 1990) a publié la 1^{re} édition de son ouvrage *Kriminologie. Ein Lehrbuch*.

25 James Q. Wilson/Georges L. Kelling, Broken windows. The police and neighbourhood safety, The Atlantic, March 1982. Appelée communément « théorie de la fenêtre brisée », la perspective de la prévention situationnelle postule que le propriétaire qui répare rapidement une fenêtre cassée

A l'Assemblée générale de mars 1983, le Président Walter T. Haesler informa qu'il allait fonder à Brugg, en avril 1983, l'Institut suisse de criminologie et d'études pénitentiaires (*Schweizerisches Institut für Kriminologie und Strafvollzugskunde*), comme centre de documentation et d'études postuniversitaires pour former en Suisse les spécialistes en criminologie dont elle avait besoin. Toutefois, par manque d'intérêt, cet Institut a été dissout à fin 1985.

Au bilan de sa première décennie d'activités, de 1974 à 1983, le GTC a pu organiser avec succès 12 congrès, publié 10 actes de congrès et le *Bulletin de criminologie* deux fois par an depuis 1975. En ce qui concerne le Congrès annuel du GTC, c'est depuis 1983 qu'il a eu lieu à **Interlaken**, grâce à l'entremise du Dr. Jörg Schuh, enfant du pays.

4. Décennie 2 : 1984-1993 – L'émancipation du GSC

« [...] notre travail commun, qui n'est peut-être pas si évident, est de contribuer à la diffusion du savoir criminologique en Suisse qui, malheureusement, fait toujours encore partie des pays en voie de développement en matière de criminologie... »²⁶.

Dans son rapport d'activités de 1984, le Président Walter T. Haesler avait mentionné que d'autres lieux touristiques s'étaient annoncés pour héberger le Congrès du GTC, mais qu'il était important, en particulier pour les participants étrangers, de rester à Interlaken et de poursuivre ce qu'il appelait déjà la « *tradition d'Interlaken* ».

L'année de son 10^e anniversaire, en 1984, le GTC a organisé son congrès annuel sur un thème vaste et ambitieux : *Politische Kriminalität und Wirtschaftskriminalität / Criminalité politique et criminalité économique*.

En 1985²⁷, le Congrès d'Interlaken, sur le thème « Victimologie », a rencontré un tel succès qu'il a permis pour la première fois au GTC de couvrir entièrement ses frais. Lors de l'Assemblée générale ordinaire de mars 1985, la question de la forme des congrès a été discutée : il fut proposé d'avoir moins de « conférences frontales », plus de temps de questions et de discussion et d'intégrer davantage de praticiens dans le programme.

En mars 1986, sur le thème du *suicide*, le Congrès d'Interlaken a pu pour la première fois assurer une traduction simultanée allemand-français. Lors de l'Assemblée générale de 1986, le Dr. Walter T. Haesler a remis la présidence

de son immeuble démontre qu'il contrôle activement ses biens et en diminue par-là les risques d'attaque criminelle.

26 Walter T. Haesler, Lettre aux membres du Comité du GTC, 17.12.1985 (notre traduction).

27 Christian Debuyst, Acteur social et délinquance, 1985.

du GTC qu'il exerçait depuis fin 1972. Ses préoccupations constantes de Président ont été :

- le développement du GTC, de ses membres, de ses congrès, de ses publications et le souci de son financement stable ;
- l'évolution de la criminologie en Suisse, aussi bien au niveau des recherches scientifiques qu'à celui de son enseignement dans les universités²⁸.

L'assemblée a remercié le Dr. Walter T. Haesler pour son engagement exemplaire pour le GTC et pour sa forte contribution à l'essor de la criminologie en Suisse et elle l'a nommé membre d'honneur de l'association. C'est le Dr. Jörg Schuh qui a été élu nouveau Président du GTC.

Lors de l'Assemblée générale de mars 1987, le Président Jörg Schuh a informé les membres que le *Comité national suisse pour la santé mentale*, dont le GTC était selon ses dires le « petit fils », avait été dissout. On peut considérer cette dissolution comme un élément essentiel de l'émancipation du GTC et de la coupure de ce que nous appellerons son « cordon ombilical avec la psychiatrie ». La question s'est alors posée de savoir si le nom du GTC devait être maintenu ou s'il était envisageable de le changer en Société criminologique suisse (*Kriminologische Gesellschaft der Schweiz*) puisqu'il existait déjà une Société suisse de criminologie, même si elle n'avait plus aucune activité depuis longtemps. L'Assemblée générale décida que le changement de nom n'était pas une priorité et que l'association était bien connue et renommée comme *Groupe de travail de criminologie*.

Le Comité a tenu à préciser le **concept des Congrès** annuels du GTC, en visant notamment :

- à une parité de conférenciers de langue allemande et de langue française, dans le but d'intéresser davantage de « *Welsche* » aux activités du GTC ;
- à une parité d'hommes et de femmes parmi les conférenciers ;
- à inviter des représentants des divers domaines scientifiques de la criminologie et de toutes ses orientations ;
- à veiller à l'équilibre entre conférenciers étrangers et conférenciers suisses, entre théoriciens et praticiens,
- ainsi qu'entre criminologues expérimentés et jeunes criminologues²⁹.

En 1988-1989, a été soulevée la question d'une concurrence éventuelle entre la « *Schriftenreihe für Kriminologie* » du GTC, dans laquelle sont publiés les Actes

28 En 1986, Christian-Nils Robert a publié l'ouvrage *L'impératif sacrificiel*, dans lequel il démontrait que malgré son discours rationalisant, la justice pénale poursuit sa quête du « bouc émissaire » et vise son « sacrifice ».

29 Très bon souvenir personnel (Nicolas Queloz) : lors de ma première participation comme jeune conférencier au Congrès *Jeunesse et délinquance* de mars 1988, le Président Jörg Schuh a soigné l'hospitalité jusqu'à m'inviter à manger... au fameux Grand café restaurant Schuh d'Interlaken.

des congrès annuels, et la collection « *Schweizerische kriminologische Untersuchungen* » créée à l'Université de Berne par le Prof. Karl-Ludwig Kunz. Il a finalement été conclu que les deux séries étaient séparées et indépendantes et qu'elles pouvaient toutes deux contribuer à la diffusion des connaissances en criminologie.

Novembre 1989 a été marqué par la **chute du Mur de Berlin**, qui a suscité d'énormes espoirs de paix et d'essor des relations internationales multilatérales (espoirs déçus et entravés notamment depuis 2014 et l'annexion de la Crimée par la Russie). Dans le domaine de la criminologie, l'Australien John Braithwaite, a publié en 1989 *Crime, Shame and Reintegration*, ouvrage qui soulignait l'importance du processus de la honte comme facteur de réintégration dans la punition pénale, alors que, en 1990, les Américains Michael R. Gottfredson et Travis Hirschi ont publié *A General Theory of Crime*, ouvrage qui prétendait à une compréhension universelle des causes du comportement criminel³⁰.

Lors de l'Assemblée générale de mars 1990, Mme Marie Boehlen a souhaité se retirer du Comité du GTC dans lequel elle était active depuis 1973, ce dont elle a été chaleureusement remerciée. Le Prof. Günther Kaiser ainsi que le Juge fédéral Martin Schubarth ont été élus membres du Comité. Pour le choix du thème et le programme des congrès, Martin Killias a souhaité que le GTC lance régulièrement un appel à communication (*call for papers*), proposition qui a été rejetée par l'Assemblée générale.

L'année 1991 a été marquée, en février, par le décès du Prof. Jörg Schuh, membre du Comité depuis 1981 et Président du GSTC depuis 1986. Le Comité constitua alors une « *task force* », pilotée par le Prof. Rainer Vossen, Vice-président, le Prof. Martin Killias et par Wilhelm Weller, afin de se réorganiser et de se répartir les diverses tâches de l'association.

Sur la base des réflexions de cette « *task force* », l'Assemblée générale de mars 1992 :

- a élu comme Président le Dr. Wilhelm Weller, pour assurer la continuité de la direction de l'association. Celui-ci a accepté de reprendre la présidence du GTC, mais « sans l'avoir recherchée » et pour une durée de fonction limitée ;
- a élu comme nouveaux membres du Comité, Stefan Bauhofer (Office fédéral de la statistique), Mme Renate Binggeli (Procureure du canton de Berne), Dr. Mario Etzensberger (Médecin psychiatre), Dr. Christian Grandjean (Crédit Suisse, Zurich), Dr. Nicolas Queloz (Université de Fribourg) et Hans Wiprächtiger (Juge fédéral).

30 Cette compréhension était fondée sur la théorie du lien social comme élément central de la socialisation.

- Elle a également décidé que, désormais, le *Bulletin de criminologie* et la collection *Criminologie* seraient pilotés chacun et chacune par un Comité de rédaction et que l'organisation du Congrès annuel ne serait plus de la seule responsabilité du Président du GTC, mais d'un Comité d'organisation. Mme Renie Maag est alors devenue la coordinatrice en chef du Comité d'organisation du Congrès d'Interlaken.

La question de savoir si Interlaken était toujours le lieu adéquat pour le Congrès annuel a été posée à l'Assemblée générale. Martin Killias a mentionné qu'Interlaken est un « *Supertanker* » et que les frais du Congrès seraient bien inférieurs si le Congrès avait lieu dans une Université. Par acclamation, l'Assemblée générale a toutefois décidé que le Congrès annuel devait continuer d'avoir lieu à Interlaken.

En mars 1993, l'Assemblée générale a discuté longuement d'une augmentation de la cotisation de membre de l'association, le *statu quo* étant finalement décidé.

En octobre 1993, la Suisse a été secouée par le viol et le meurtre d'une cheffe scout de 20 ans dans une forêt de Zollikerberg (canton de Zurich) par un détenu en congé. Cet événement dramatique a eu des conséquences multiples sur la politique de sécurité et d'exécution des sanctions dans notre pays.

L'année 1993 a aussi été marquée par deux publications criminologiques importantes : celle de Ronald V. Clarke et Marcus Felson, *Routine Activity and Rational Choice*, qui a posé les fondements de la théorie des choix rationnels en criminologie ; et celle de Robert J. Sampson et John H. Laub, *Crime in the Making. Pathways and turning points through the life course*, qui postulait une approche longitudinale (tout au long de la vie) dans la compréhension de l'émergence des comportements criminels et également de la sortie de parcours délinquants (processus de désistance).

5. Décennie 3 : 1994-2003 – Un bon rythme de croisière

«Als Manager der Organisation jährlicher Kongresse in Interlaken hatte ich viele lustige Erfahrungen, wie zum Beispiel den Regenmantel eines Referenten in Bern zu holen oder den Ausflug aufs Jungfrauojoch oder Schilthorn mit den Gattinnen der Referenten zu führen...»³¹.

En mars 1994, le Président Wilhelm Weller rappelle qu'en 20 ans d'activités, le GTC a organisé 23 congrès. Le Congrès de 1994 a eu pour thème : Reform der strafrechtlichen Sanktionen – Réforme des sanctions pénales.

31 Entretien du 22.11.2023 avec Mme Renie Maag.

Le Président Wilhelm Weller a été réélu pour une période de deux ans et l'a accepté comme toute dernière fois pour ce qui fut son « enfant depuis 1972 ». Hans Wiprächtiger a été élu Vice-président du GTC, alors que Prof. Pierre-Henri Bolle (Université de Neuchâtel) et les Dr. Volker Dittmann (Université de Bâle) et Marcel A. Niggli (Université de Zurich) ont été élus comme nouveaux membres du Comité. Malgré le 20^e anniversaire, la cotisation de membre de l'association a été augmentée pour la première fois (passant de CHF 60.– à CHF 75.– par an).

Au cours des années 1994-1995, ont paru d'importantes publications en criminologie³². En octobre 1994, ce sont les massacres de l'Ordre du temple solaire qui ont défrayé la chronique, en particulier en Suisse et au Canada. Et pourtant, lors de l'Assemblée générale de mars 1995, une assez longue discussion a porté sur la pertinence du thème du Congrès d'Interlaken 1996 concernant les sectes et les groupements occultes : « Trouvera-t-on assez d'experts ? ». « Et quels liens avec la criminologie ? ». Le thème a finalement été accepté et le Congrès de mars 1996 « Sectes et occultisme » a eu un énorme succès et a certainement généré le plus fort écho médiatique pour le Groupe suisse de criminologie.

A l'Assemblée générale de mars 1996, le Dr. Wilhelm Weller s'est retiré de la présidence : il a été vivement remercié pour tout son engagement en faveur du GTC, d'abord comme membre fondateur, puis comme membre du Comité et enfin Président de 1992 à 1996. L'Assemblée générale l'a nommé membre d'honneur de l'association. Le Juge fédéral Hans Wiprächtiger a été élu Président du GTC et Stefan Bauhofer Vice-président, alors que la Prof. Ursula Cassani (Université de Genève) a été élue membre du Comité.

En 1997, c'est l'inquiétude quant aux finances du GTC qui a marqué les travaux du Comité, ses réflexions portant sur une réduction des dépenses de l'association, aussi bien dans l'organisation des congrès (abandon de la traduction simultanée, qui représente 30 % des coûts du congrès ? Seulement deux jours à Interlaken au lieu de trois ?) que dans les publications (Bulletin et Série Criminologie). L'Assemblée générale a fixé au Comité le mandat de présenter un plan et un budget équilibré en mars 1998. A cette date, le Comité a informé l'assemblée de la façon dont il a heureusement pu maîtriser les dépenses. Le succès des congrès 1997 (*Politique des drogues*) et 1998 (*Jeunesse et droit pénal*) a fortement contribué à des comptes équilibrés.

32 Notamment : Denis Szabo/Marc Leblanc, *Traité de criminologie empirique*, 1^{re} éd., 1994 ; Karl-Ludwig Kunz, *Kriminologie. Eine Grundlegung*, 1^{re} éd., 1994 ; Marcus Felson, *Crime and Everyday Life*, 1994, qui a relevé l'influence des modes de vie et des routines quotidiennes sur le comportement criminel et souligné l'importance des mesures de prévention situationnelle pour réduire la criminalité ; mesures illustrées par Ronald V. Clarke, *Situational Crime Prevention*, 1995.

En 1999, Le Comité a souhaité renouveler le travail de communication du GTC et présenté des projets de nouveau logo et de papier à en-tête à l'Assemblée générale. Cette dernière ne s'est pas montrée favorable à un nouveau logo, mais a soutenu la création d'un papier à en-tête de l'association.

Le Prof. Günther Kaiser s'est retiré du Comité pour des raisons familiales et de santé, ainsi que le Prof. Rainer Vossen qui était l'un des membres fondateurs du GTC.

En l'an 2000³³, le Comité a tout de même créé un nouveau logo du **Groupe Suisse de Criminologie** – SAK-GSC-GSC – et un papier à en-tête, qui conserve toutefois, malgré le logo, l'appellation de Groupe suisse *de travail* de criminologie, ce qui démontre l'influence déterminante du terme allemand de « *Arbeitsgruppe* » sur le nom de l'association.

Lors de l'Assemblée générale de mars 2000, Mesdames Regine Schneeberger et Sylvia Steiner, le Dr. Benjamin Braegger et le Prof. André Kuhn ont été élus comme nouveaux membres du Comité du GSC.

En mars 2001, Stefan Bauhofer a dû remettre sa charge de Vice-président du Comité pour des raisons de santé et c'est Nicolas Queloz qui a été élu à la vice-présidence par l'Assemblée générale. Mme Renie Maag a été élue au Comité.

Les Prof. Marcel A. Niggli et Nicolas Queloz (Université de Fribourg) se sont déclarés disposés à reprendre la rédaction en chef du *Bulletin de criminologie*. Le Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire (Fribourg) et l'Institut suisse de police (Neuchâtel) ont fait part de leur intérêt à collaborer à une revue plus large que le Bulletin : l'Assemblée générale a salué ces développements.

L'année 2001 a été tristement marquée par les attentats terroristes aux USA, le 11 septembre, qui ont provoqué la mort de près de 3000 personnes et par la fusillade (*Amok*) au Parlement cantonal de Zoug, le 27 septembre, qui a fait 15 morts et 15 blessés³⁴.

Le premier numéro de la **Revue Suisse de Criminologie** (RSC), qui a remplacé le *Bulletin*, paru en septembre 2002, a justement été un numéro thématique

33 C'est en 2000 que Nicolas Queloz, Marco Borghi et Maria L. Cesoni ont publié les résultats d'une recherche financée par le FNS : Processus de corruption en Suisse. Les recommandations de 50 mesures propres à constituer une stratégie globale de prévention et de riposte face à la corruption en Suisse semblent aujourd'hui encore avoir été largement ignorées par les autorités publiques et les acteurs privés de notre pays.

34 Une autre catastrophe, économique et sociale, a été le « *grounding* » de Swissair au début du mois d'octobre 2001.

consacré à la question « Le terrorisme : un thème criminologique ? »³⁵. L'Assemblée générale a salué la création de la RSC et des partenariats réalisés pour en faire un véritable forum suisse de criminologie. La RSC, publiée aux éditions Staempfli, comprenait trois parties : la première scientifique, la deuxième pratique et la dernière précisément intitulée « Forum » dédiée à des débats de politique criminelle. Benjamin Braegger, Marcel A. Niggli et Nicolas Queloz ont été élus rédacteurs en chef de la RSC. Dès 2003-2004, le GSC a pu compter, pour publier la Revue, sur la contribution financière et la participation des organisations partenaires suivantes : l'Association suisse de la probation, l'Institut suisse de police, la Prévention suisse de la criminalité, la Société suisse de psychologie légale, puis le Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire.

Lors de l'Assemblée générale de mars 2003, Hans Wiprächtiger s'est retiré de la présidence du GSC qu'il occupait depuis 1996 avec beaucoup de joie et de bonhomie. Pendant sa présidence, personne ne voulait manquer le traditionnel repas de gala du GSC à l'Hôtel du Nord d'Interlaken (« *The place to be* » !), au milieu duquel Jonny se levait, un verre de vin à la main et faisait, pendant plus d'une demi-heure, le tour des tables où il saluait les convives, souhaitait la bienvenue aux nouveaux membres de l'association et racontait une anecdote plaisante à propos de celles et de ceux qu'il connaissait de longue date.

L'Assemblée générale a élu Nicolas Queloz comme nouveau Président et Volker Dittmann comme Vice-président. Nicolas Queloz, 5^e Président du GSC, est le premier Romand à avoir accédé à cette fonction. En outre, ont été nouvellement élus au Comité : Manon Jendly (en remplacement du Prof. P. H. Bolle), Dr. Niklaus Oberholzer (en remplacement de Martin Schubart) et Nadja Capus (en remplacement de Stefan Bauhofer).

L'Assemblée générale a par ailleurs décidé l'augmentation de la cotisation annuelle de membre du GSC, comprenant l'abonnement à la RSC : CHF 90.– (au lieu de CHF 75.–) et CHF 60.– pour les étudiants (au lieu de CHF 50.–). Ces montants ont été inscrits l'année suivante dans les statuts du GSC afin de garantir, en cas de dettes de l'association, que la responsabilité de chaque membre soit limitée au montant de sa cotisation au maximum.

35 Sur un tout autre sujet que le terrorisme, c'est en 2002 que John Braithwaite a publié *Restorative Justice and Responsive Regulation*, un ouvrage majeur sur la perspective de la justice réparatrice.

6. Décennie 4 : 2004-2013 – Beaucoup de changements et de drames criminels

«Le congrès d'Interlaken 2004 a [...] été l'occasion de fêter les 30 ans du GSC et de réserver une place privilégiée aux relations de convivialité et d'amitié qui sont des caractéristiques essentielles des activités du GSC.»³⁶

L'année anniversaire 2004 a commencé par un tremblement de terre politique dans la petite Helvétie puisque, en février, le peuple et les cantons suisses ont accepté l'initiative populaire fédérale pour l'internement à vie des « délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables » (art. 123a de la Constitution fédérale).

Pour marquer son 30^e anniversaire, le Groupe Suisse de Criminologie, en souvenir du premier congrès international de 1974 *Nouvelles perspectives en criminologie*, a organisé le Congrès de mars 2004 sur le thème « La criminologie – Evolutions scientifiques et pratiques : hier, aujourd'hui et demain ». Pour fêter l'événement, le banquet du jubilé a eu lieu dans la salle de théâtre du Centre des congrès d'Interlaken, avec danses, musiques et pantomimes, et a rassemblé plusieurs personnalités qui ont contribué au développement du GSC. En outre, un répertoire a été établi de tous les articles parus de 1975 à 2001 dans le *Bulletin de criminologie*³⁷.

Dans cette ambiance de fête, l'Assemblée générale a toutefois dû prendre acte du souhait de Mme Renie Maag de se retirer du Comité du GSC : elle a été vivement remerciée pour son immense travail d'organisation des congrès annuels (de mars 1992 jusqu'au jubilé de mars 2004), au cours desquels elle a montré son engagement exceptionnel, fait de professionnalisme, de flexibilité et de grande amabilité avec chacun et chacune.

Malgré la cessation du soutien financier important du canton de Berne à fin 2005, l'Assemblée générale a décidé de maintenir le Congrès annuel à Interlaken, pour poursuivre ce fameux « *esprit d'Interlaken* ». Une illustration en est le repas de gala de mars 2005, lors duquel le Président Nicolas Queloz a poussé le yodel avec l'accompagnement magistral d'André Kuhn au cor des alpes. Bien après minuit, André s'est installé au milieu de la grande plaine centrale d'Interlaken pour jouer encore quelques airs de cor des alpes : alertée, la police municipale est intervenue pour relever son identité et faire savoir à ce cri-

36 SAK-GSC, *Kriminologie – Wissenschaftliche und praktische Entwicklungen: gestern, heute, morgen / La criminologie – Evolutions scientifiques et pratiques: hier, aujourd'hui et demain*, Coire/Zurich 2004, Avant-propos, 12. Cet ouvrage rassemble les contributions du 32^e Congrès du GSC, qui a marqué les 30 ans de l'association.

37 Raphaël Brossard, *Le Bulletin de criminologie (1975-2001) : un répertoire / Das Kriminologische Bulletin (1975-2001) : ein Register*, *Revue Suisse de Criminologie* 2004 no 1 33 ss.

minologue-pénaliste que l'heure avancée interdisait de rendre hommage aux trois reines des Alpes bernoises, même à un musicien virtuose d'*Alpenhorn*...

Depuis 2006, le Groupe Suisse de Criminologie a son propre **site internet** (criminologie.ch). Le Dr. Yvan Jeanneret (en remplacement d'Ursula Cassani) et Mme Dr. Cornelia Bessler (en remplacement de Manuel Eisner) ont été élus au Comité du GSC.

En mars 2007, l'Assemblée générale a rendu hommage à Stefan Bauhofer, membre du Comité du GSC depuis 1992, Vice-président de 1996 à 2001, décédé en début d'année.

Le Président Nicolas Queloz ayant souhaité se retirer de la Présidence (après 4 ans) et du Comité (après 16 ans), c'est le Prof. Volker Dittmann qui a été élu Président du GSC. En outre, Sikander von Bhicknapahari (expert-comptable) a succédé à Georg Schmid à la charge de trésorier et Jean-Luc Bacher (Juge au Tribunal pénal fédéral) a été élu comme nouveau membre du Comité.

En 2007 également, le GSC a changé de maison d'édition pour la publication des Actes des congrès annuels : alors qu'il s'agissait de la maison Rüegger à Coire depuis la fin des années 1970, c'est la maison Staempfli de Berne qui en a été chargée, ainsi que de la publication de la *Revue suisse de criminologie*, ce qui a permis d'unifier et de mettre en valeur les productions du GSC.

Dès 2008, les archives du GSC ont été rassemblées au Service des archives du canton de Lucerne. Cette même année, l'Assemblée générale a à nouveau discuté de la date et du lieu du congrès annuel du GSC... et ce sont finalement le mois de mars et Interlaken qui ont été conservés !

En mars 2009, ce n'est pas le Congrès d'Interlaken, *Junge Menschen und Kriminalität*, qui a défrayé la chronique, mais le triste assassinat dans le canton d'Argovie de Lucie, jeune fille au pair fribourgeoise de 16 ans, par Daniel H., 28 ans, cuisinier au chômage, délinquant violent, qui avait déjà été condamné.

A l'Assemblée générale de mars 2010 la question a été discutée de savoir comment, face à de telles situations criminelles dramatiques, le GSC pourrait servir de pont entre le « savoir des experts » et les « opinions des citoyens », afin d'en réduire le fossé grandissant.

En 2011, Volker Dittmann s'est retiré de la Présidence et c'est Benjamin Braegger qui a été élu comme nouveau Président du GSC, alors que Mme Dr. Sylvia Steiner est devenue Vice-présidente. Aux départs de Hans Wiprächtiger, Yvan Jeanneret, Cornelia Bessler et Regine Schneeberger, sont entrés au Comité le Prof. Christian Schwarzenegger, le Dr. Marc Graf, le Dr. Daniel Fink, Raphaël Brossard et Joëlle Vuille. En mars 2012, ce sont Jörg Arnold et Stefan Keller qui ont été élus par l'Assemblée générale au Comité du GSC.

Dans le champ de la criminologie en Suisse, ont paru, en 2011, la 2^e édition du *Grundriss der Kriminologie* et, en 2012, la 1^{re} édition du *Précis de criminologie* de Martin Killias, Marcelo F. Aebi et André Kuhn.

En mars 2012, l'Assemblée générale a de nouveau débattu du lieu des congrès et réaffirmé qu'Interlaken demeurerait le théâtre du Congrès annuel du GSC puisque ce lieu en est le foyer emblématique.

Lors de l'Assemblée générale de mars 2013, Benjamin Braegger a communiqué qu'il souhaitait se retirer de la Présidence du GSC et qu'il proposait que le Dr. Niklaus Oberholzer (Juge fédéral, spécialiste de procédure pénale) devienne le nouveau président. Une discussion intense s'en est suivie, Nicolas Queloz s'étonnant qu'aucun criminologue ni aucune femme ne soit enfin proposé à la Présidence. Faute d'autre candidature, Niklaus Oberholzer a finalement été élu Président par l'Assemblée.

Quelques mois plus tard, les institutions judiciaires et pénitentiaires suisses ont été fortement secouées par deux événements dramatiques : en mai 2013, avec le meurtre de Marie (19 ans), enlevée près de Payerne, puis séquestrée et tuée dans le Bois de la Scie (canton de Fribourg) par Claude D. qui était en liberté conditionnelle sous surveillance électronique ; puis en septembre 2013, avec le meurtre d'Adeline, socio-thérapeute de 34 ans (maman d'une petite fille de 8 mois au moment des faits), égorgée dans un bois du canton de Genève par le détenu Fabrice A. qu'elle accompagnait à l'extérieur pour qu'il puisse suivre une séance d'équithérapie. Tout comme le meurtre de la jeune cheffe scout dans une forêt de Zollikerberg (canton de Zurich) en octobre 1993 et celui de Lucie dans le canton d'Argovie en mars 2009, ces nouveaux crimes commis par des condamnés récidivistes ont eu l'effet d'un électrochoc et un impact délétère sur les processus d'exécution des sanctions pénales dans toute la Suisse. Par effet boomerang, le Groupe Suisse de Criminologie en a aussi été impacté dans ses activités, notamment dans ses réflexions relatives aux thèmes des congrès et dans ses publications.

7. Décennie 5 : 2014-2023 – Une première Présidente et une nouvelle revue

«Daneben habe sich der Vorstand immer wieder mit den gleichen Fragen beschäftigt, die schon seit der Gründung der SAK aktuell seien: ‹Wer sind wir?› und ‹Was wollen wir erreichen? [...] Wir hätten immer noch keine abschliessende Antwort auf diese Fragen gefunden; und vielleicht sei es ja auch einfach nur wichtig, dass wir uns diese Fragen zwar immer wieder

stellten, aber gar nie beantworten; denn gerade die Vielfalt der Themen und die Unterschiedlichkeit der Methoden zeichne die SAK aus.»³⁸

L'année des 40 ans du Groupe suisse de criminologie, le Congrès d'Interlaken de mars 2014 a eu pour thème : Sexualité, déviance, délinquance. Toutefois, le procès-verbal de l'Assemblée générale n'a rien relevé de particulier, même pas pour souligner que le GSC fêtait son 40^e anniversaire !

L'année 2015 a été tristement marquée par les attentats terroristes qui ont eu lieu à Paris, en janvier, notamment contre la rédaction du journal Charlie Hebdo, puis en novembre, notamment dans la salle du Bataclan³⁹.

A l'Assemblée générale de mars 2015, Benjamin Braegger a communiqué son souhait de quitter le Comité du GSC après 18 ans d'activité, dont deux comme Vice-président et deux comme Président. Il a été nommé membre d'honneur de l'association. Se sont également retirées, Mmes Sylvia Steiner et Nadja Capus. Le Comité, qui comptait encore 14 membres, n'a pourtant pas souhaité remplacer ces départs, ce qu'a vivement regretté Mme Dr. Revital Ludewig de la Société suisse de psychologie légale, qui souhaitait depuis quelques années qu'un ou une psychologue fasse partie des membres du Comité du GSC. Le Président Niklaus Oberholzer lui a répondu que le Comité ne devait pas refléter des branches professionnelles et Benjamin Braegger a rajouté peu diplomatiquement que le Comité ne manquait pas d'intellectuels, mais plutôt de « *Knochenarbeiter* »...

Après 10 ans d'existence de la RSC, les Prof. Marcel A. Niggli et Nicolas Queloz ont désiré en remettre la rédaction en chef. Dès mars 2015 (et jusqu'en 2020), celle-ci a été composée de Benjamin Braegger, Stefan Keller et Joëlle Vuille.

En mars 2016, en remerciement des services rendus, l'Assemblée générale a nommé Hans Wiprächtiger, Nicolas Queloz et Volker Dittmann, tous anciens présidents, membres d'honneur du GSC. Elle a aussi élu Mme Françoise Genilod, psychologue, comme nouveau membre du Comité.

Benjamin Braegger et Stefan Keller ont informé l'Assemblée générale qu'ils avaient pris l'initiative de décider, via la *Revue suisse de criminologie*, de créer le « Prix du crieur solitaire dans le désert » (« *Einsamer-Rufer-in-der Wüste-Preis* ») et de le décerner au Prof. Franz Riklin et au Juge fédéral Hans Wiprächtiger pour tout leur engagement en faveur d'une politique pénale rationnelle, humaine et fondée sur des bases scientifiques. Suite à la remise de ces prix, le Comité du GSC s'est opposé à la continuité du « *Einsamer-Rufer-*

38 Rapport d'activités du Président Niklaus Oberholzer, Procès-verbal de la 37^e Assemblée générale ordinaire du GSC du 4.3.2015 à Interlaken.

39 En 2015, Maurice Cusson publie l'ouvrage *Les Homicides. Criminologie historique de la violence et de la non-violence*.

in-der Wüste-Preis» faute de base statutaire suffisante. La rédaction en chef de la RSC a alors fait une proposition écrite pour que l'Assemblée générale de 2017 accepte la pérennité de ce prix, au motif qu'il pouvait contribuer à faire connaître la RSC et par conséquent le GSC. Lors de la discussion, André Kuhn, Jean-Luc Bacher et Martin Killias ont souhaité qu'un prix existe, mais avant tout pour encourager les jeunes chercheurs. La proposition de la rédaction en chef a été rejetée lors du vote de l'Assemblée générale de mars 2017. En revanche, celle-ci a donné mandat au Comité du GSC pour qu'il présente un concept relatif à un prix, ce qui, à notre connaissance, n'a pas été concrétisé.

Le Comité du GSC a conclu un accord de collaboration avec l'Europa Institut de l'Université de Zurich pour l'administration des Congrès d'Interlaken dès 2017. Lors de l'Assemblée générale de mars 2017⁴⁰, les art. 3 al. 2 (L'association n'a pas de but lucratif), 21 (Les membres du Comité ne sont pas rémunérés) et 32 (En cas de dissolution, la fortune de l'association sera distribuée à une association sans but lucratif) des statuts du GSC ont été révisés afin que l'association ne doive pas payer d'impôt.

Le Trésorier a par ailleurs insisté sur le fait que les comptes de l'association dépendent beaucoup du thème du Congrès annuel: si c'est un thème « sexy » qui est choisi, comme par exemple la délinquance routière ou les crimes sexuels, il n'y a alors aucun souci pour l'équilibre des comptes... Pour les congrès 2018 et 2019, Martin Killias a demandé à nouveau qu'un « *call for papers* » soit organisé, sinon « on n'a pas de jeunes chercheurs parmi les intervenants ». A l'Assemblée générale de 2018⁴¹, un membre a proposé que, pour les prochains congrès, le GSC s'ouvre à la neuropsychologie. Il a aussi regretté que les congrès conservent une vieille forme de transmission des connaissances et rassemblent un « groupe d'insiders ». C'est pourquoi le Comité du GSC a tenu en février 2019 une séance spéciale consacrée à l'organisation et à l'avenir des congrès annuels, examinant notamment les aspects suivants: moins de participants, vieillissement des participants, congrès seulement sur deux jours, maintien des exposés « frontaux ». Finalement, l'Assemblée générale 2019 s'est prononcée pour le maintien du Congrès d'Interlaken à trois jours.

40 En 2017 en Suisse, Véronique Jacquier et Joëlle Vuille publient l'ouvrage *Les femmes et la question criminelle*, où elles examinent quels sont les types de criminalité réalisés par les femmes, de quelles formes de délits et de crime elles sont victimes, quelle place elles ont dans le traitement judiciaire de la criminalité et comment les sciences sociales, en s'intéressant au crime, ont été marquées par des représentations genrées. C'est également en 2017 que Daniel Fink a publié *La prison en Suisse. Un état des lieux*.

41 En 2018, a paru en Suisse l'ouvrage suivant: Nicolas Queloz et al. (éd.), *Überwachen und Strafen: Neuere Entwicklungen im Justizvollzug – Surveiller et punir: nouvelles évolutions dans l'exécution des sanctions pénales*, en référence au *Surveiller et punir* de Michel Foucault publié en 1975.

En 2020, la *Nouvelle revue de criminologie et de politique pénale* (NCrim) a remplacé la *Revue suisse de criminologie*, avec un changement de maison d'édition (désormais Helbing Lichtenhahn au lieu de Staempfli). Les statuts du GSC avaient été révisés pour tenir compte de cette évolution.

En outre, depuis 2020, le GSC est affilié et soutenu par l'*Académie suisse des sciences humaines et sociales*, qui lui apporte une contribution financière et une légitimité scientifique.

En raison des mesures sanitaires dues au coronavirus, le Congrès d'Interlaken et l'Assemblée générale du GSC ont eu lieu en septembre 2020. A l'Assemblée générale, le Président Niklaus Oberholzer a répété son mantra : « *Wer sind wir ? Was sollen wir ? Wo wollen wir hin ?* ». C'est sur ces interrogations qu'il a communiqué qu'il souhaitait se retirer de la Présidence du GSC.

Et c'est la Prof. Joëlle Vuille (Université de Fribourg), membre du Comité depuis 2011, qui a été élue comme nouvelle Présidente. Elle est la **première femme** à accéder à cette fonction. Elle apporte au GSC son enthousiasme ainsi que ses grandes compétences interdisciplinaires puisqu'elle est non seulement criminologue, mais aussi spécialiste en sciences forensiques et pénaliste.

En 2021, en raison d'une recrudescence de l'épidémie de covid en début d'année, le **50^e Congrès du GSC**, *Von Repression zur Prävention – De la répression à la prévention*, s'est tenu à la fin août.

L'année 2022 a été marquée, dès le 24 février, par l'attaque de l'armée russe contre l'Ukraine et notamment le bombardement de Kiev.

Depuis le printemps 2022, Joëlle Vuille s'est retirée de la Rédaction en chef de la Revue NCrim : Nora Markwalder et Aimée Zermatten lui ont succédé aux côtés de Benjamin Braegger et Stefan Keller. Les travaux de **rétro-digitalisation des publications** du GSC ont commencé, sous la houlette de Daniel Fink en collaboration avec la bibliothèque de l'ETH Zurich. C'est également Daniel Fink qui a mené le travail d'élaboration du **nouveau site internet** du GSC.

Lors de l'Assemblée générale de fin août 2022, Niklaus Oberholzer a été nommé membre d'honneur du GSC. L'Assemblée a décidé de ne pas organiser de congrès en 2023 et de rétablir au mois de mars 2024 la régularité des congrès annuels. L'état des finances du GSC préoccupant l'Assemblée générale, le Comité a été chargé de trouver des solutions pour équilibrer les comptes.

En 2023, l'Assemblée générale a eu lieu en mars à Berne. Elle a accepté l'augmentation du montant de la cotisation de membre du GSC à CHF 150.– par an, compte tenu du fait qu'elle inclut le prix de l'abonnement à la NCrim (qui

s'élève à CHF 135.–!)⁴². Pour les membres étudiants, la cotisation reste inchangée à CHF 60.– par année. La durée du Congrès d'Interlaken a été discutée à nouveau (« trois jours pour le congrès, c'est un «congé» trop long pour les praticiens »), sans qu'une décision de changement soit prise.

L'automne 2023 a connu un nouveau séisme géopolitique, avec l'attaque du Hamas en territoire d'Israël le 7 octobre, qui a fait au moins 1200 morts et entraîné la prise en otage de 240 civils israéliens et étrangers. La riposte de l'armée israélienne dès le 13 octobre dans la bande de Gaza a causé la mort de plus de 20 000 personnes, dont près de 9000 enfants⁴³, d'innombrables blessés ainsi que le déplacement de près de 2 millions de Palestiniens dans un gigantesque chaos humanitaire.

Enfin (pour l'heure...), le Groupe Suisse de Criminologie va fêter son **50^e anniversaire** lors du Congrès d'Interlaken de mars 2024, ainsi que par la publication en ligne sur le site du GSC de l'ouvrage *Geschichte, Stand und Zukunft der Kriminologie in der Schweiz – Histoire, état et avenir de la criminologie en Suisse*.

8. Proposition de bilan... à actualiser tous les dix ans

«On peut imaginer qu'en 2050, il y aura un criminologue pour deux criminels...»⁴⁴

À l'issue de cette contribution temporaire à l'histoire du Groupe Suisse de Criminologie, il est intéressant de tirer des enseignements de ses cinq décennies (1974-2023) d'activités bien fournies.

Nous pouvons déjà relever une importante **évolution**, qui a consisté en la mue du *Groupe de travail de criminologie* (GTC), issu du monde de la psychiatrie (*Société suisse de psychiatrie, Comité national pour la santé mentale*) en un forum de débats interdisciplinaires – notamment entre criminologues, pénalistes, psychologues légaux, psychiatres forensiques, spécialistes de l'exécution des sanctions pénales – et d'échanges entre « théoriciens » et « praticiens ». Le *Groupe suisse de criminologie* (GSC) s'est peu à peu autonomisé et une étape majeure de sa sortie de l'adolescence a été la dissolution du *Comité national pour la santé mentale* en 1987. Cependant, si l'on constate que dès sa

42 Le montant de la cotisation n'avait plus changé depuis 2003 : depuis cette date, il était de CHF 90.– par année, mais le prix de l'abonnement à la *Revue suisse de criminologie* se montait à CHF 73.– par an.

43 En date du 22.12.2023 selon l'agence de presse turque Anadolu.

44 Etudiant en criminologie de l'Université de Lausanne, questionné en novembre 2003 : Nicolas Queloz, Quelle(s) criminologie(s) demain ? in : SAK-GSC, *Kriminologie – Wissenschaftliche und praktische Entwicklungen: gestern, heute, morgen / La criminologie – Evolutions scientifiques et pratiques: hier, aujourd'hui et demain*, Coire/Zurich 2004, 321 ss.

fondation en association, en août 1978, le GSC n'a plus compté dans son comité de personnalités explicitement liées à la pratique des internements administratifs décidés en Suisse⁴⁵, en revanche nous regrettons que le GSC n'ait jamais marqué expressément sa réprobation de cette politique nationale d'enfermement d'individus « pauvres, vulnérables, rebelles ou marginaux » sous « prétexte de protéger la morale et l'ordre publics comme de réguler les coûts de l'assistance... »⁴⁶.

Par ailleurs, un certain nombre de **constantes** apparaissent clairement au fil des 50 années de vie de l'association GSC, que nous pourrions résumer par ces trois mots-clés : *Congrès d'Interlaken – convivialité – publications*, les deux derniers découlant en grande partie du premier. Certes, l'organisation de congrès et la réalisation de publications sont, selon les statuts du GSC (article 3), les moyens au service du but essentiel de l'association, qui est de promouvoir la criminologie en Suisse. Il est cependant frappant de relever, au long des procès-verbaux des Assemblées générales, à quel point les membres de l'association tiennent à leur *congrès annuel* et surtout à ce que ce congrès se déroule invariablement à *Interlaken*, malgré la requête minoritaire répétée de changer de lieu⁴⁷. Et ce rassemblement annuel à Interlaken (sans exception depuis 1983) est précisément la source de la *convivialité* qui règne au sein du GSC et qui attire des participants au congrès. Il est vrai que la pertinence du thème du congrès (que ce thème soit plus ou moins « sexy ») joue un rôle majeur dans la décision d'y participer, mais le plaisir de retrouver collègues, amis et amies du GSC dans une ambiance agréable et détendue peut souvent primer un intérêt moins fort concernant les sujets débattus au congrès. Il est essentiel pour son avenir que le GSC maintienne une forte attractivité et une grande convivialité lors de ses congrès annuels. Ainsi, de 1974 à 2023, le GSC a tenu le beau défi d'organiser 51 congrès, dont à 40 ont eu lieu à Interlaken. Les Actes des congrès ont bien sûr fortement nourri les *publications* du GSC, 49 ouvrages ayant été publiés depuis 1974, dont 40 dans la *collection Criminologie*. En outre, depuis 1975, le GSC a toujours fait paraître une revue, qui a été le *Bulletin de criminologie* jusqu'en 2001, puis la *Revue suisse de criminologie* (RSC) de 2002 à 2019 et, depuis 2020, la *Nouvelle revue de criminologie et de politique pénale* (NCrim). Dès 2003-2004, le GSC a pu établir des partenariats bienvenus avec diverses organisations qui contribuent, en finances et en articles, à la publica-

45 Voir Chapitre 2 ci-dessus et les n. 8 ss.

46 Commission indépendante d'experts (CIE) Internements administratifs, Recommandations, septembre 2019, 1. Notons toutefois que le Groupe Suisse de Criminologie, en tant qu'association, n'a jamais pris de position officielle dans les débats publics (procédures de consultation législative, campagnes d'initiative ou de référendum, etc.).

47 Nous avons relevé (ci-dessus) que des discussions relatives au lieu du congrès annuel ont eu lieu lors des Assemblées générales de 1984, 1992, 2005, 2008, 2012 et 2019 et qu'elles se sont toutes conclues par la volonté nettement majoritaire de maintenir la « tradition d'Interlaken ».

tion de la revue de criminologie⁴⁸. En 50 ans, le GSC a ainsi considérablement fait progresser les réflexions en matière de criminologie et de politique criminelle, en les partageant avec un réseau de partenaires toujours plus dense et efficient.

En ce qui concerne les **membres** affiliés au Groupe Suisse de Criminologie, leur nombre a oscillé entre 36 membres à fin 1978 (année constitutive de l'association), 74 membres à fin 1980, 127 à fin 1990, 250 à fin 2000, 430 à fin 2010 et 356 à fin 2020. La plus forte augmentation de nouveaux membres a eu lieu en 2003 (+52 en une année), ce qui s'explique notamment par la création de la *Revue de criminologie* dès l'automne 2002 (le montant de la cotisation annuelle comprenant l'abonnement à la revue). Mais dès ce moment, le GSC a malheureusement aussi perdu le contrôle précis du fichier de ses membres, celui-ci étant géré par la maison d'édition de la revue. Une attention plus sérieuse doit être prêtée par le Comité du GSC à cette question stratégique.

Un autre aspect crucial dans la gestion d'une association réside dans l'état de ses **finances**. En 50 années d'activités, celles-ci ont évidemment connu des hauts et des bas. Elles ont suscité les préoccupations du Comité, notamment lors des débuts du GTC, avec une perte de plus de CHF 12 000.- à la fin de l'année 1974 où les deux premiers congrès avaient été organisés, à fin 2004 avec une perte plus limitée de près de CHF 4500.- après les festivités du 30^e anniversaire, et à fin 2022 avec une perte d'à peu près la même ampleur. Mais généralement, l'attractivité et la participation aux congrès ont permis au GSC de clore les exercices financiers annuels par des résultats positifs, notamment à fin 2014, l'année du 40^e anniversaire, avec un bénéfice d'environ CHF 11 000.- grâce à un sujet de congrès « sexy » par excellence (mars 2014, « Sexualité, déviance, délinquance »). Ainsi, il est possible de qualifier de bonne la situation financière du GSC qui, outre les rentrées dues aux cotisations et aux inscriptions aux congrès, a pu bénéficier, dans les années 1970-1980 de soutiens financiers de divers cantons, de 1990 à 2005 de la contribution annuelle du canton de Berne, de la participation de la commune d'Interlaken qui a régulièrement contribué au financement de l'apéritif organisé dans le cadre des congrès, du soutien ponctuel du Fonds national de la recherche scientifique pour la couverture des frais de voyage et d'hébergement de conférenciers aux congrès, de l'apport de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales au financement d'actes de congrès et, depuis 2020, de la reconnaissance du GSC

48 L'Association suisse de probation et de travail social dans la justice en a fait partie; en 2023, ces organisations partenaires étaient les suivantes : le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales, l'Institut suisse de police, l'Institut suisse des sciences pénitentiaires, l'Institut pour la délinquance et la prévention criminelle de la ZHAW (Haute Ecole des sciences appliquées de Zurich), l'Office de l'exécution judiciaire de la Direction de la justice du canton de Zurich, la Prévention suisse de la criminalité, la Société suisse de psychiatrie forensique et la Société suisse de psychologie légale.

par cette Académie, qui lui verse désormais une contribution régulière. A cela s'ajoute, depuis 2003-2004, la participation des diverses organisations partenaires déjà mentionnées à la publication de la revue de criminologie (RSC puis NCrim).

Tableau 3 : Groupe suisse de criminologie : 50 ans et 9 Présidents

Noms	Domiciles	Titres	Professions	Années de présidence
HAESLER Walter Theodor	Zurich	Dr. phil.	Psychologue, psychothérapeute	1973 à mars 1986
SCHUH Jörg	Delley (FR)	Dr. en criminologie & Dr. iur.	PD, Chargé de cours de criminologie, Université de Fribourg	Mars 1986 à 1991 ⁴⁹
WELLER Wilhelm (Willi)	Zurich	Dr. iur.	Pénaliste, Directeur de l'Union de l'Industrie suisse de la brique	Mars 1992 à mars 1996
WIPRÄCHTIGER Hans (Jonny)	Lucerne et Lausanne	Avocat	Juge fédéral, Cour pénale	Mars 1996 à mars 2003
QUELOZ Nicolas	Villars-sur-Glâne (FR)	Dr. sc. soc. & Habil. iur.	Professeur de droit pénal et de criminologie, Université de Fribourg	Mars 2003 à mars 2007
DITTMANN Volker	Bâle	Dr. med.	Professeur de médecine légale et de psychiatrie forensique, Université de Bâle	Mars 2007 à mars 2011
BRAEGGER Benjamin (Beni)	Düdingen (FR)	Dr. iur.	Pénaliste, spécialiste en matière d'exécution des sanctions	Mars 2011 à mars 2013
OBERHOLZER Niklaus	St-Gall et Lausanne	Dr. iur.	Juge fédéral, Cour pénale	Mars 2013 à septembre 2020
VUILLE Joëlle	Lausanne	Dre en criminologie	Professeure de droit pénal, de criminologie et de science forensique, Université de Fribourg	Septembre 2020 à aujourd'hui

Enfin, depuis sa création, le Groupe Suisse de Criminologie a connu neuf **présidents**, qui illustrent la diversité professionnelle et scientifique du GSC comme le démontre le tableau 3 : avec un psychologue, un professeur de criminologie, un pénaliste gestionnaire, deux juges pénaux fédéraux, deux professeurs de droit pénal et de criminologie, un professeur de psychiatrie forensique et un

49 Au décès du Président Jörg Schuh, l'intérim a été assuré, de février 1991 à mars 1992, par le Prof. Rainer Vossen (Université de Zurich), Vice-président.

expert en matière d'exécution des sanctions. Ce n'est qu'en 2004 – après 30 ans du GSC – qu'un Romand a été élu président et c'est seulement en 2020 qu'une femme a enfin accédé à la présidence de l'association. *Last but not least*, ces présidents ont surtout pu compter pendant 50 ans sur la participation active et compétente de nombreux **membres du Comité** et de plusieurs « **Petites mains** »⁵⁰ du GSC, grâce auxquels la bonne gouvernance de l'association a pu être assurée, dans des conditions de travail agréables et très rarement conflictuelles.

Nous souhaitons **longue vie** au Groupe Suisse de Criminologie et notre vœu est qu'il puisse continuer de s'adapter, avec une sérénité toute helvétique, aux divers changements de la société et des disciplines qui contribuent à la richesse de la criminologie !

50 Lire dans cet ouvrage la contribution de Daniel Fink et Renie Maag, Die SAK – von unten gesehen, au sujet des «Petites mains» du GSC.